

# CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ET TENSIONS ETHNOECOLOGIQUES AU PARC NATIONAL DE TAÏ EN COTE D'IVOIRE

**AKAFFOU Yao Saturnin Davy**

*Enseignant- chercheur à l'Institut des Sciences*

*Anthropologiques de Développement (ISAD)/*

*Université Félix Houphouët Boigny/*

*akaffouyaostraturnindavy@gmail.com/ 00225 0707674416*

## Résumé

*L'anthropocène soulève une problématique transversale historico-anthropologique et écologique au centre de laquelle se retrouve, l'équation de la conservation de la biodiversité face aux enjeux de développement durable. Ainsi, la création des aires protégées pour la conservation de la biodiversité en Afrique, éveille une nécessité de médiation des approches de gouvernance avec les usages existentiels des ressources naturelles par les populations riveraines. La question s'est donc posée au niveau du parc national de Taï (4.540 km<sup>2</sup>) en Côte d'Ivoire où la cohabitation des populations avec cette aire protégée, est sujette à des défis de préservation et de suivi écologique. L'étude descriptive et analytique de l'évolution de ce rapport a donc été menée dans une approche écosystémique. Il en résulte que le système de conservation de la biodiversité au parc national de Taï sécrète des tensions ethnécologiques chez les populations riveraines engagées dans un processus de réappropriation patrimoniale de l'espace protégé.*

**Mots clés :** *anthropocène, biodiversité, patrimoine, ethnécologie, parc*

## Abstract

*Anthropocene raises a cross-cutting historical-anthropological and ecological problem at the centre of which is the equation of biodiversity conservation in the face of sustainable development issues. Thus, the creation of protected areas for the conservation of biodiversity in Africa, awakens a need for mediation of governance approaches with the existential uses of natural resources by riparian populations. The question therefore arose at the level of the National Park of Taï (4,540 km<sup>2</sup>) in Ivory Coast where the cohabitation of populations with this protected area, is subject to challenges of conservation and ecological monitoring. The descriptive and analytical study of the evolution of this report was therefore conducted in an ecosystem approach. As a result, the biodiversity conservation system at Taï National Park is creating ethnecological tensions among riparian populations engaged in a process of reclaiming the protected area's heritage.*

**Keywords:** *anthropocene, biodiversity, heritage, ethnecological tensions, park*

## Introduction

L'anthropocène est perçu comme l'ère de « l'impact significatif des activités humaines sur la nature, le climat et la biodiversité » (P. Picq, 2018, p.329). Ainsi, l'histoire évolutive met les populations humaines et la nature dans une interaction dynamique avec des processus adaptatifs complexes marqués par de multiples facteurs d'impacts bioécologiques (G. Simonet, 2009, p.394). Au fil des années, les diverses formes de pressions anthropiques sur les milieux naturels posent le problème de l'usage rationnel et de la préservation des essences de la biodiversité dans les écosystèmes anciens devenus territoires de peuplements humains (Baudot et al., 1997, p. 9). Les mutations sociétales liées aux objectifs de développement durable viennent de ce fait, renforcer l'importance de la conservation des composantes du biotope et de la biocénose dans la régulation de l'équilibre écologique des milieux naturels et humains. Aussi, la mise en œuvre universaliste de mécanismes institutionnels de préservation de la diversité biologique a-t-elle favorisé la création des aires protégées à travers le monde.

Les parcs et réserves naturels en l'occurrence, constituent pour la Côte d'Ivoire, des pôles de conservation de la biodiversité dont la vocation reste d'opérationnaliser un système de protection des richesses naturelles des zones phytogéographiques selon une réglementation qui définit leurs missions et fonctionnements spécifiques (Y. K. Koffi, 2016, p.33). Toutefois, les espaces naturels gérés par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) soulèvent une problématique liée aux modalités d'opérationnalisation du processus de création des espaces naturels locaux en aires protégées devenues domaines forestiers de l'Etatique. La question de la patrimonialisation suscite dans ce sens, une dialectique entre propriété forestière des communautés locales et une tendance d'expropriation institutionnelle de terres pour des impératifs de conservation de la biodiversité. Des insuffisances subsistent donc dans la conservation durable de ces aires protégées. Mais de manière récurrente, les conditions de cohabitation des populations riveraines avec ces milieux spécifiques se posent.

En effet, la plupart des activités exercées par les populations riveraines dans les périmètres des aires protégées sont taxées de pressions anthropiques et largement incriminées comme facteurs de nuisances. Entre autres, les prélèvements illicites des essences

biovégétales pour des besoins multiples, le braconnage des ressources fauniques, les pratiques agricoles extensives (K. Traoré, 2018, p. 4396) et le morcellement de l'espace protégé (L. Tia et al., 2015, p. 373) sont autant d'activités humaines indexées. Des communautés humaines se sédentarisent dans les aires protégées et des occupations de territoires par des bandes armées incontrôlées avec l'orpaillage clandestin, sont devenus des phénomènes inquiétants dans ces milieux naturels (M. T. Akoua et al., 2017, p. 345) ; ( Sidibé et al. 2020, p. 35). Tous ces facteurs constituent une menace permanente pour la conservation de la biodiversité des aires protégées et le parc national de Taï, objet de notre étude n'y échappe pas. Cette aire protégée est en effet, l'une des plus importantes réserves de biosphère mondiale inscrite au patrimoine mondial avec la richesse et l'immensité des données biofauniques dont les espèces simiennes et primates (singe mangabé *Cercocebus*, chimpanzé *Pantroglodytes* etc...) en constitue la vitrine. Ce parc est à la fois, une station de hautes recherches scientifiques et un espace de conservation intégrale de la biodiversité avec des conditions de protection et de surveillance rigides. Le suivi écologique de ce parc exige donc une attention particulière.

L'Office en charge des parcs et réserves naturelles déploie à cet effet, un système de gouvernance institutionnelle basé sur le principe d'une priorisation de la biodiversité à conserver. En conséquence, les activités paysannes et les besoins alimentaires qui induisent diverses formes de contacts homme-faune sauvage des populations riveraines avec les systèmes patrimoniaux liés à la forêt, sont soumis à une protection intégrale de l'aire protégée. La problématique de l'usage rationnel des ressources naturelles demeure prégnante face à la mobilisation des acteurs institutionnels pour éviter toutes activités de dégradations humaines dans le milieu naturel et les périmètres environnants du parc.

Mais, la biodiversité ou diversité biologique est l'ensemble des composantes du biotope et de la biocénose avec les interactions diverses dont les populations humaines en constituent, une partie intégrante de l'écosystème. La conséquence directe est la pénétration et l'exploitation des ressources disponibles dans les périmètres et à l'intérieur du parc. De ce fait, l'ancrage historique des populations riveraines avec le parc national de Taï, soulève une équation entre priorisation des enjeux conversationnistes de la biodiversité et la

médiation des services écosystémiques inhérents à la logique écologique des peuples riverains. Le lien systémique des populations riveraines au parc révèle une controverse entre la patrimonialisation du milieu naturel, la prise en compte des intérêts vitaux des populations et les modalités de préservation engagées au plan institutionnel. Autrement dit, les populations humaines dans leur relation au milieu naturel sont-elles une source fonctionnelle de dégradation ou acteurs sociohistoriques de la viabilité des interactions et de la dynamique de conservation de la biodiversité ?

Cette interrogation majeure éveille la dialectique des diverses approches de conservation de la biodiversité mises en route dans le cadre des objectifs de développement durable qui se retrouvent souvent, en confrontation ou en déphasage avec des déterminants anthropologiques et écologiques contextuels. Comment s'opèrent donc le système de conservation de la biodiversité au parc national de Taï ? Quel est l'état d'évolution du rapport des populations riveraines au parc ? Comment s'articule alors les impératifs de conservation de la biodiversité avec la dynamique de cohabitation des populations riveraines au parc ?

Ces questionnements qui orientent l'étude fondent l'hypothèse selon laquelle le système de conservation de la biodiversité au parc national de Taï secrète des tensions ethnoécologiques chez les populations riveraines engagées dans un processus de réappropriation patrimoniale de l'espace protégé. Ce postulat soumis à l'épreuve du terrain a permis d'obtenir des résultats déclinés dans la suite de ce travail à partir d'une méthodologie.

## **1. Méthodologie**

L'étude met en lien deux variables à savoir, la « Conservation de la biodiversité » et les « Tensions ethnoécologiques » au parc national de Taï que nous appréhendons comme un système écologique contextuel dans lequel sont interpénétrés nature et culture avec des interrelations, dans un Tout complexe. Ainsi, l'approche de l'« anthropologie de la conservation » développée par Dumez et al. (2014, p. 4) a été mobilisée suivant une logique interdisciplinaire. Dans ce sens, les interactions entre facteurs bioécologiques et marqueurs historico-culturels qui façonnent les modes de vie (occupation territoriale, pratiques paysannes, alimentaires, économiques et perceptions symboliques) des

populations riveraines, sont saisies en tant que composantes fonctionnelles de l'écosystème du parc national de Taï. Sous cet angle, l'analyse des mécanismes de conservation de la biodiversité prend en compte le processus de patrimonialisation et interroge l'ancrage ethnoécologique des populations riveraines. Le milieu naturel érigé en aire protégée à savoir, le Parc National de Taï (PNT) est donc une partie intégrante de leur terroir ancestral dont il importe d'en comprendre, les facteurs sous-jacents explicatifs de la relation séculaire et de l'attachement patrimonial.

De manière opérationnelle, la délimitation de la zone d'étude avec les prospections sur terrain ont mis en œuvre, des techniques de collectes de données par observations directes, entretiens systématiques renforcés par des recherches documentaires qui ont fait l'objet d'une analyse écosystémique.

### ***1.1. Zone d'étude***

Le parc national de Taï est situé dans la région du Cavally à l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Il est prolongé au Nord par la Réserve de faune du N'zo et se limite dans sa partie ouest par le fleuve Cavally à frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria. D'une superficie de 4.540 km<sup>2</sup> en forêt tropicale dense, le parc national de Taï (PNT) est créé par décret n° 72-544 du 28 août 1972 puis reconnu en 1978 comme une réserve de biosphère mondiale de grand intérêt scientifique, abritant une riche diversité d'espèces biovégétales et fauniques (singes mangabey, chimpanzé, avifaune etc). La partie ouest du parc, notamment le secteur de la ville de Taï a été le centre d'exploration et d'enquêtes systématiques pour le recueil de données dans les villages riverains de Gouléako 1, 2 et Paulé Oula situés à quelques centaines de mètres du parc. Ces villages sont le terroir du peuple autochtone Oubi qui cohabite avec des populations allogènes partageant le même espace vital à la périphérie du parc.

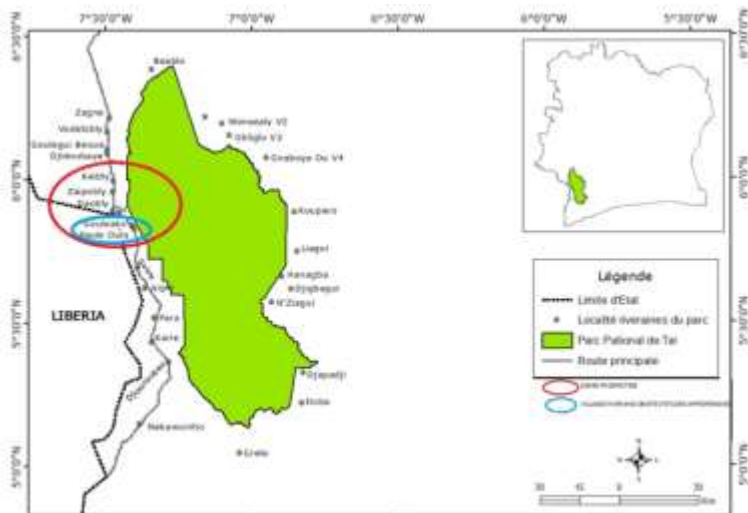


Figure 1 : Carte de localisation de la zone d'étude

Source : Kouassi et Akaffou, 2020

### 1.2. *Echantillonnage et techniques de collecte des données*

La technique d'échantillonnage s'est effectuée par choix raisonné des acteurs selon le statut social de responsables représentant une catégorie sociale locale. Les acteurs impliqués dans la gestion du parc et les villageois lambda qui partagent leur vécu et activités quotidiennes avec le parc ont ainsi été enquêtés. La taille de l'échantillon n'est pas absolue mais relative pour tenir compte des différentes configurations des acteurs locaux afin de dégager des tendances d'hierarchisation des indicateurs de tensions ethnoécologiques (ITE).

**Tableau I : composition des personnes enquêtées**

Chefs de villages et notables	Responsables de jeunes	Responsables de femmes	Villageois et paysans		Total
			Autochtones	Allochtones	
11	15	12	17	10	65

**Tableau II : Indicateurs de Tensions Ethnoécologiques (ITE)**

<b>Indicateurs de Tensions Ethnoécologiques</b>	<b>ITE</b>
Manque de terres cultivables	ITE1
Interdiction de consommation de viande de brousse	ITE2
Manque d'activités compensatoires génératrices de revenus financiers	ITE3
Problème de chasse et traque des populations pour braconnage	ITE4
Projet de corridor écologique en cours: une zone délimitée et protégée pour la circulation de la faune sauvage, interdite d'activités humaines	ITE5
Projets création de forêts communautaires	ITE6

Les indicateurs sélectionnés sur la base d'observations empiriques ont été codifiés et soumis à réponses sur des fiches d'enquêtes indicatives avec des options de priorité selon les problèmes identifiés et cochés par les populations enquêtées. L'objectif était de dégager les tendances des facteurs qui sont sources de tensions ethnoécologiques majeures pour les populations riveraines dans leur relation avec le milieu naturel influencé par le système de gestion du parc.

Des prospections pédestres guidées dans le parc pour des observations directes des composantes du milieu naturel ont été couplées à des entretiens semi-directifs et ouverts.



**Figure 2 : Sortie terrain à l'intérieur du parc en compagnie d'agent de l'OIPR.**

## 2. Résultats

### *2.1. Modalités institutionnelles de conservation de la biodiversité au PNT*

Le modèle institutionnel de gestion du parc national de Taï (PNT) repose sur une approche de conservation intégrale de la biodiversité. Les caractéristiques de la biodiversité du parc gérées par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) s'étend sur une superficie globale de 536 000 ha, situé entre les fleuves Cavally et Sassandra au Sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Il s'agit d'une forêt tropicale primaire avec de grandes formations végétales constituées de forêt dense humide sempervirente. Selon des données fournies par l'Office en charge de sa gestion, 12% des espèces biovégétales parmi plus de 1300 espèces répertoriées sont endémiques. Environ 146 espèces de mammifères soit 93 % des espèces de mammifères de la zone forestière ouest-guinéenne s'y retrouvent. L'avifaune (234 espèces identifiées) et la faune sauvage mammalienne est très variée avec la particularité d'abriter des espèces endémiques et spécifiquement, des espèces de primates dont les chimpanzés casseurs de noix, le Colobe vert, le Colobe Magistrat, le Colobe bai, les singes mangabey etc. Ce parc inscrit sur la liste des Réserves de biosphère depuis 1978 et du Patrimoine mondial en 1982 bénéficie donc du statut de « stricte protection ».

La diversité biologique du parc commande de ce fait, une plus grande attention des mesures de surveillance et de gestion pilotée par l'équipe des agents des eaux et forêts travaillant au compte de l'OIPR. Le plan d'action est une déclinaison de la politique générale de conservation avec des orientations stratégiques définies par la Direction de zone (DZ) qui coordonne dans une structuration hiérarchisée, les missions assignées au Chef secteur Ouest du PNT, chargé de l'exécution sur terrain. Le parc est par ailleurs, un pôle de recherches scientifiques nationales et internationales. Ces activités de recherches s'inscrivent dans le cadre de coopérations scientifiques avec des instituts, centres de recherches, universités et organisations non gouvernementales portant sur des programmes thématiques, souvent transversaux ou spécialisés. Les inventaires fauniques et floristiques, le suivi écologique, les études spécialisées sur les primates et autres espèces endémiques sont au centre des intérêts scientifiques de



conservation de la biodiversité. Mais les questions liées au rapport des populations riveraines avec le parc sont relativement, peu abordées suivant des perspectives historiques, géographiques, sociologiques voire anthropologiques pour mieux appréhender les facteurs sous-jacents des conditions de protection de l'aire protégée.

Des mesures rigides de surveillance avec des missions de patrouilles journalières dans le parc et ses environs sont régulièrement effectuées par les agents des eaux et forêts. Les actions de terrain occasionnent la traque de braconniers et donnent des résultats de dissuasion qui permettent de freiner l'activité de braconnage. Des prises effectives de contrevenants sont effectuées par les agents sur terrain et ces derniers sont soumis au paiement d'amendes et de sanctions prescrites par la loi. Parfois, ces arrestations sont à l'origine de heurts avec les populations locales soulevant ainsi, des conflits communautaires et des menaces de mort à l'encontre des agents des eaux forêts. Face à cela, ces agents de l'OIPR sont souvent amenés à décrier leurs conditions de travail en termes d'insuffisance des moyens d'équipement matériels, sécuritaires et financiers.

Par ailleurs, les mécanismes de préservation durable des composantes du milieu naturel du parc s'appuient sur un système de collaboration avec des partenaires institutionnels tels que le GIZ et le WCF qui sont très actifs sur le terrain avec des projets de conservation de forêts communautaires, la protection faunique des primates et l'exploitation touristique du parc. Cette forme de tourisme sélective et écologique (écotourisme) mobilise un nombre limité de visiteurs guidés par le souci de la découverte de la nature dense, de forêt tropicale et des espèces primates, chimpanzé, Mangabey en l'occurrence. L'implication des populations locales se traduit par la formation de guides touristiques spécialisés dans l'habituation des chimpanzés. Des campagnes de sensibilisation sont par moment, menées au titre du volet de la communication de proximité. Le secteur ouest du parc national de Tai, apparaît comme une zone où les populations sont informées de l'importance de la conservation des essences naturelles du parc et surtout de la stricte interdiction de toucher aux espèces fauniques et de pénétrer dans les périmètres de l'espace naturel protégé.

Cependant, la priorisation des principes de conservation intégrale de la biodiversité qui guident le modèle de gestion du parc soulève

pourtant, des tensions ethnoécologiques relevées au cours de cette étude.

## ***2.2. Tensions ethnoécologiques***

### ***2.2.1. Indicateurs de tensions ethnoécologiques***

Les indicateurs de tensions ethnoécologiques (ITE) sont des facteurs significatifs qui influencent les conditions de vie des populations dans leur relation avec le parc et le système de gouvernance mis en place par l'Office Ivoirien des Parcs et réserves (OIPR). Les résultats suivants sont les options de sélection des problèmes prioritaires cochés par les populations enquêtées comme sources de tensions ethnoécologiques.

<b>Indicateurs de Tensions Ethnoécologiques</b>	<b>ITES</b>	<b>Options par priorité</b>
Manque de terres cultivables	ITE1	17
interdiction de consommation de viande de brousse	ITE2	8
Manque d'activités compensatoires génératrices de revenus financiers	ITE3	13
Problème de chasse et traque des populations pour braconnage	ITE4	12
Projet de corridor écologique en cours: une zone délimitée et protégée pour la circulation de la faune sauvage, interdite d'activités humaines	ITE5	10
Projets création de Forêts communautaires :	ITE6	5
<b>Total personnes enquêtées</b>	<b>ITES</b>	<b>65</b>

Tableau III : tendances des tensions ethnoécologiques

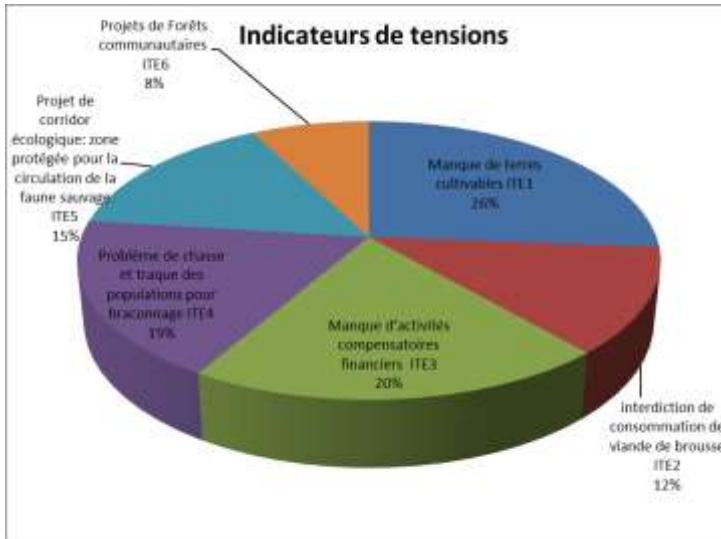


Figure 3 : représentation graphique des ITE

Les tendances qui se dégagent placent le manque de terres cultivables (26%) et le déficit d'activités compensatoires génératrices de revenus (20%) comme problèmes prioritaires pour les populations riveraines du parc national de Taï. L'interdiction de la consommation de la viande de brousse (12%), l'activité de chasse et la traque des populations par les agents de l'OIPR pour cause de braconnage, viennent contribuer à susciter à 19% des tensions exprimées. De plus, l'initiative de « projet corridor écologique » est dédaignée à 15% par les populations. A cela s'ajoute, la question des projets de création de forêts communautaires considérés à 8% par les populations comme une forme de réquisition des îlots de forêts villageois restants. Des incertitudes sur les possibilités de disposer de ressources suffisantes et exploitables pour garantir leur vécu quotidien et assurer l'avenir naissent au sein des populations. Les riverains du parc se retrouvent ainsi, dans un processus d'adaptation écologique qui porte des germes de conflits depuis lors. L'observation de la situation indique que les populations commencent par développer une tendance de réappropriation patrimoniale de l'espace naturel protégé.

### ***2.2.2. Processus adaptatif conflictuel et réappropriation patrimoniale de l'espace***

Le rapport entre les agents des eaux et forêts, gestionnaires du parc national de Taï et les populations riveraines laisse entrevoir des tensions ethnoécologiques qui se sont extériorisées à travers les indicateurs caractéristiques des problèmes identifiés. En effet, la relation historique entretenue par les populations riveraines avec le parc se retrouve annihilée par un processus de patrimonialisation sous la conduite d'acteurs institutionnels animés d'une volonté conversationniste à outrance des espèces fauniques rares dans leur milieu naturel. Cette approche surestimée avec de violentes actions pour la nécessité de lutte contre le braconnage et la protection des essences naturelles a suscité le questionnement entre la valeur accordée aux intérêts existentiels des populations locales dans leur environnement naturel et celles des espèces animales à sauvegarder. En effet, ce processus de création du parc national de Taï s'est déroulé dans un contexte où le peuple autochtone Oubi qui partage la localité de Taï dans sa zone ouest avec le peuple Dao (Wè, Guéré) du grand groupe ethnique Krou, étaient en plein essor de marquage foncier et d'occupation extensive de territoire aux fins d'exploitations agricoles et forestières. Ce territoire frontalier du Libéria à partir du fleuve Cavally constitue un pôle d'échanges historiques, de migrations et de peuplements humains des communautés de pays limitrophes. D'autres groupes ethniques tels que les Malinkés, Sénoufos, Baoulés, Bukinabés, Guinéens, Libériens, Maliens s'y retrouvent dans une sédentarisation liée aux conditions écologiques de densité forestière, favorable à l'exploitation agricole mais aussi à l'activité de chasse due à la profusion de gibiers comestibles et sources de commerces lucratifs associées.

La formalisation institutionnelle de l'espace naturel en aire protégée intégrale a donc engagé des rapports de forces et des achoppements qui mettent en jeu, des intérêts patrimoniaux et territoriaux divergents entre gestionnaires du parc et les populations riveraines. Les populations autochtones Oubi dont le terroir ancestral fut objet de délimitation parcellaire pour la création de l'espace naturel protégé, se sont difficilement accommodées à cette reconfiguration environnementale sous la contrainte des mesures réglementaires appliquées avec la rigueur souvent dissuasive et répressive de l'appareil étatique. La conjonction des institutions nationales et internationales en

faveur de la conservation de la biodiversité conçue comme facteur de développement durable, a donc justifié le déploiement de moyens d'équipements matériels et financiers pour accompagner les stratégies d'implication des communautés locales dans la réalisation du projet de création du parc national de Taï.

Mais la dynamique actuelle du rapport des populations riveraines avec le parc traduit un processus adaptatif conflictuel et une tendance de réappropriation patrimoniale de l'espace naturel protégé. Les pratiques agricoles menées par les populations riveraines se sont confinées dans un espace villageois en manque d'extension où la problématique de la disponibilité de terres cultivables se pose avec acuité. L'hévéaculture est dominante à côté de la cacaoculture et les quelques parcelles de terres disponibles suffisent à peine pour la culture vivrière de subsistance. Des tensions intercommunautaires naissent ainsi avec pour conséquence, des conflits fonciers, des quêtes d'occupation de territoire et des exodes forcés de populations. La chasse du gibier est une activité récurrente qui constitue une menace permanente pour laquelle les gestionnaires du parc s'emploient à prendre des mesures draconiennes. Les populations riveraines pour leur part, estiment avoir énormément contribué au système de protection du parc contrairement à d'autres zones d'espaces protégés qui font objet d'une dégradation plus prononcées. Les populations expriment donc le souhait de bénéficier davantage de projets AGR (Activités Génératrices de Revenus) comme mesures compensatoires pour continuer d'assurer leur implication effective dans la surveillance du parc. Se faisant, des jeunes au niveau des villages riverains sont membres des comités de surveillance du parc pendant que certains sont recrutés en qualité de guides touristiques et pour l'habituation des chimpanzés. Des projets communautaires d'élevages de porcs et de volailles avec la mise sur pieds de coopératives des cultures vivrières, notamment le riz à partir de l'exploitation des bas-fonds marécageux dans les villages riverains (Paulé oula, Gouléako) ont été initiés. Cependant, la quasi-totalité de ces projets n'ont pas connu la pérennité souhaitée et se sont soldés par des échecs. Les populations décrivent l'insuffisance de ces projets et les conditions d'exécution qui leur paraissent peu motivantes du fait que les ressources pécuniaires ne soient pas souvent mises directement à leur disposition pour la gestion. Des dévoiements de ces projets à des fins personnelles, soit orientées par affinité et par laxisme de la part de

certaines principaux acteurs sont aussi dénoncées par les populations. Les gestionnaires du parc et les partenaires institutionnels des projets incriminent pour leur part, un manque de sérieux de ces populations bénéficiaires qui semblent plutôt animés par la facilité de gains pécuniaires et le manque de courage d'entreprendre dans la persévérance.



Figure 4: Echanges avec les acteurs de projets et les populations riveraines du PNT

Les échecs des projets traduisent une inadéquation aux attentes desdites populations qui semblent dorénavant guidées par la tentation exprimée, d'entreprendre des activités en lien avec ce que leur offre foncièrement, le milieu naturel environnant où se déroule leur vie. Le parc national de Tai constitue ainsi, la cible naturelle pour la recrudescence du braconnage de la faunique sauvage comme activité comestible, commerciale et génératrice de revenus. Par ailleurs, la pression des mécanismes institutionnels de conservation à outrance des ressources naturelles à travers le projet de corridor écologique et de forêts communautaires qui viennent s'associer au parc national en tant que aires protégées, constitue un facteur déclencheur d'éveil de conscience collective d'une menace d'expropriation de leurs terres.

Les populations estiment que ce projet est de nature à leur rendre la vie impossible dans un avenir proche vu que leurs villages se

retrouvent dans un étau pris entre le fleuve Cavally sur le flanc ouest frontalier au Libéria d'une part, et d' autre part, délimités par la réserve naturelle du parc national de Taï, domaine forestier appartenant à l'Etat. Des rencontres de réflexions sur des actions à mener afin de trouver des moyens de revendications, voire de plaidoyers sont en cours au sein des populations locales selon les observations menées. Du coup, une remise en cause des conditions de cohabitation de ces populations riveraines avec le parc national de Taï revient à l'ordre du jour. Le processus d'adaptation écologique des populations se mue en une forme de réappropriation patrimoniale du terroir ancestral y compris l'aire protégée, afin de garantir leurs moyens de subsistance actuelle et pour les générations futures.

### **3. Discussion**

Les vellétés de réappropriation patrimoniale du parc national de Taï par les populations riveraines, dénote de ce qu'il y a matière à réinterroger le processus de patrimonialisation de cette aire protégée. En effet, la création du parc national de Taï, par-delà sa forme institutionnelle réglementaire, semble avoir intégré à minima, les déterminants ethnoécologiques des peuples et le processus d'évolution de la relation de ces populations avec le milieu naturel. Les mesures compensatoires au profit des communautés autochtones locales dans le cadre du processus de patrimonialisation du parc national de Taï soulèvent la problématique de la médiation des intérêts contrastés qui mettent au bout du jour, l'efficacité de l'analyse prospective des interactions homme-milieu et des modalités du suivi écologique. En effet, la dynamique sociétale engage incontestablement, des reconfigurations environnementales avec les facteurs de migrations et sédentarisation de communautés humaines qui occasionnent une progression démographique dont la conséquence qui s'en suit, est la raréfaction des ressources et terres cultivables. Du coup, les objectifs de conservation de la biodiversité se heurtent à des besoins existentiels des populations riveraines et la protection du parc devient de plus en plus, complexe.

Ainsi, les services écosystémiques inhérents à la logique patrimoniale des peuples riverains impliquent les attentes d'amélioration des conditions de vie qui sont confrontées aux principes de protection intégrale de l'espace protégé. Il est donc clair que le « Gérer le

processus de patrimonialisation comme s'il ne relevait que de la conservation et de la transmission sans tenir compte de son impact sur le développement économique est irréaliste » (Lavoie, 2014, p.150). La crise militaro-politique de 2002 à 2011 a fortement perturbé la configuration socioéconomique de la localité et contribué à une dislocation des rapports intercommunautaires sur les questions du patrimoine foncier rural ; ce qui a négativement impacté les relations populations riveraines-parc national de Tai. La raréfaction de terres pour les cultures vivrières de subsistance est devenu source d'angoisse et le vécu des populations reste émaillé de difficultés financières avec un manque d'activités génératrices de revenus. Toutefois, « L'état de ces milieux résulte de mécanismes d'adaptation permanente des populations mais aussi de leur capacité de résilience pour les activités agricoles et pastorales » (F. Pintus, 2009, p.28).

Le parc est cependant, perçu par les populations comme leur patrimoine ancestral exproprié par l'Etat au profit des organisations internationales de protection de la nature et de la faune sauvage. La gestion de l'espace naturel protégé se trouve ainsi, confrontée à des marqueurs ethnoécologiques qui influencent le protocole de protection et de valorisation des composantes de la biodiversité. L'écart entre l'organisation théorique et la mise en œuvre opérationnelle sur le terrain du système de gouvernance du parc laisse apparaître bien souvent, des décalages dans les principes de gestion participative. Des incompréhensions naissent des attentes et des rôles des différentes parties prenantes, entre gestionnaires du parc et les populations riveraines. Une participation plus active des populations locales est donc préconisée (C. Djakalidja, 2018, p.189). Mais cela soulève la question des modalités opérationnelles de l'approche participative quant à la préservation des ressources naturelles.

La question du rapport dialectique entre populations riveraines et conservation de la biodiversité des aires protégées commande plutôt, une « approche dynamique des écosystèmes qui consiste à envisager l'activité humaine comme une condition de la survie des espèces et non plus comme une entrave à leur développement » (A. Fortier, 2009, p.129). Aussi, les formes d'interactions des populations humaines au milieu naturel déterminent-elles, les modalités adaptatives et le processus existentiel des composantes de l'écosystème. Repenser collectivement le modèle de gestion pour la conservation de la



biodiversité en contexte africain est une orientation nécessaire. Mais au niveau du parc national de Taï, la priorisation des impératifs de conservation de la biodiversité a occasionné une appropriation étatique et institutionnelle à outrance de la masse forestière qui constitue un vivier historique, patrimonial et substantiel des populations locales. Intégrer le facteur humain ou anthropologique dans toutes ses dimensions, devrait être un référentiel de caractérisation de la biodiversité pour formaliser des approches de conservation conséquentes. Dans ce sens, la patrimonialisation de la nature en espaces protégés nécessite une démarche systématisée de protection environnementale au prisme d'une contextualisation des dynamiques territoriales et anthropoécologiques. Cela permet de garantir la transmission générationnelle du bien naturel patrimonialisé (C.Bouisset Christine et I. Degrémont, 2013, p.195) avec l'engagement et les responsabilités de chaque partie pour la conservation efficace de l'espace naturel protégé. Un diagnostic constant de l'évolution des interactions entre les composantes de l'écosystème du parc national de Taï et les déterminants ethnoécologiques des peuples riverains doit être articulé dans un système dynamique à travers un programme spécifique d'éco développement.

La conservation de la biodiversité du parc national de Taï devrait reposer sur une alternative de médiation communautaire éducationnelle et participative qui implique davantage, les populations riveraines dans des projets d'impact économique et d'autosuffisance alimentaire. La pression conservatinniste sur les quelques îlots de forêts villageois mérite d'être amenuisés pour favoriser une saine émulation de pratiques agricoles chez les populations évitant ainsi, de prendre le parc pour cible. Si l'on ne prend garde, ces tensions ethnoécologiques latentes risquent de conduire à une expression plus violente de conflits retentissants à plusieurs inconnues. La vigilance et la veille écologique est indispensable dans un contexte socio-politique qui présente une actualité de progression de bandes armées (djihadistes) et d'orpailleurs clandestins qui ont pour refuges, l'enceinte des parcs et réserves forestières à l'image du parc national de la comoé.

## **Conclusion**

La problématique de conservation de la biodiversité engage des réflexions interdisciplinaires que nous avons abordées à la lumière

d'une approche anthropologique de conservation. Les orientations multiples qui en découlent convoque les ethnosciences dans la caractérisation du patrimoine forestier suivant des dimensions écologiques et bioculturelles (A. Bahuchet (1999, p.145). Ainsi, les modalités institutionnelles de conservation de la biodiversité au parc national de Taï secrètent des tensions ethnoécologiques chez les populations riveraines. Les indicateurs de tensions ethnoécologiques (ITE) sont des facteurs significatifs et sources de problèmes qui influencent les conditions de vie des populations dans leur relation avec le parc et le système de gouvernance mis en place par l'Office Ivoirien des Parcs et réserves (OIPR). L'étude démontre que le déficit de terres cultivables couplé au manque d'activités compensatoires génératrices de revenus chez les populations riveraines du parc national de Taï, constituent des facteurs clés de tensions dans leur relation avec le système de gouvernance de l'aire protégée. A cela, s'ajoutent les problèmes liés à l'interdiction de l'activité de chasse, de la consommation de la viande de brousse et la traque des populations pour cause de braconnage. Par ailleurs, des projets de création de forêts communautaires et de « corridor écologique » comme espaces naturels protégés dans le cadre du renforcement du système de conservation de la biodiversité, heurtent les sensibilités et fait objet de contestation de la part des populations qui y voient une forme d'expropriation de leurs terres et de leurs moyens basiques de subsistance.

La pression sociale et écologique vécu par les populations traduit ainsi, un processus adaptatif conflictuel avec une tendance affichée de réappropriation patrimoniale de l'espace protégé de plus en plus perçu, comme une réserve nourricière à exploiter et un milieu naturel ancestral. Pour les villageois, le foncier de forêt naturelle est un espace de brousse sur lequel ils ont un droit de propriété. Ce patrimoine forestier « a une histoire et fait généralement référence à une migration originelle, mythique ou récente qui confère des droits durables » A. (Bertand, 1991, p.104). La conservation de la biodiversité au parc national de Taï met donc en jeu, un système de rapport critique entre homme-nature-culture face aux postulats et mesures de protection mises en œuvre au plan institutionnel. Une approche de conservation de la biodiversité au profit des espèces animales et biovégétales à sauvegarder au mépris de l'importance des conditions existentielles

humaines en interaction historique avec les aires protégées, est un paradoxe institutionnel face aux enjeux de développement durable.

En effet, « L'Homme n'est pas opposé à la nature, il en fait partie et il en est dépendant » (C. Susanne, 1999, p.5). Le patrimoine naturel regorge alors des écosystèmes spécifiques dans des territoires donnés qui revêtent à la fois, une dimension biologique et culturelle intégrée dans la logique écologique née du rapport séculaire des populations locales avec leur environnement. Mougenot et al. (2015, p.15) indiquent de cet fait que « La biodiversité n'est pas isolable, il faut aussi faire l'histoire des objets de biodiversité et des pratiques qui leur sont associées ». Partant, la gouvernance du parc national de Taï devrait davantage s'inscrire dans une approche constante de mise en œuvre de stratégies adéquates et adaptés intégrant la dynamique du système de relation qu'entretiennent les populations riveraines avec leur milieu naturel dont fait partie le parc. Les populations humaines en tant que acteurs sociohistoriques de l'usage des ressources et de la dynamique de reconfiguration des écosystèmes naturels, sont partie intégrante de la diversité biologique. Cette approche scrute un processus d'adaptation anthropologique et écologique (G. Simonet, 2009, p. 396) mis en lien avec la conservation de biodiversité dans la perspective de contribuer au renforcement des mécanismes de préservation et de valorisation des parcs et réserves naturelles de Côte d'Ivoire.

## Références bibliographiques

**Bahuchet Serge**, 1996, « La mer et la forêt : ethnoécologie des populations forestières et des pêcheurs du sud-Cameroun ». Froment A., I. de Garine, Ch. Binam Bikoy et J.F. Loung. *Bien manger et bien vivre. Anthropologie alimentaire et développement en Afrique intertropicale : du biologique au social*, L'Harmattan-Orstom, pp.145-154, fihal-00397173

**Baudot Patrick, Daniel Bley, Bernard Brun, Hélène Pagezy, Nicole Vernazza-Licht**, 1997, *Impact de l'Homme sur les milieux naturels : perceptions et mesures*, Travaux de la Société d'Ecologie Humaine, 2-9507852-7-1. fihal-01290258, pp.208

**Bertrand Alain**, 1991, « le foncier forestier », in Emile Le Bris, Etienne Le Roy et Paul Mathieu, 1991, *L'Appropriation de la terre en Afrique noire: manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières*, Karthala Editions, 104p- 141p, 359 pages

- Bouisset Christine, Isabelle Degrémont,** 2013, « La patrimonialisation de la nature : un processus en renouvellement », *L'Espace géographique* 2013/3 (Tome 42), pp 193-199
- Djakalidja Coulibaly,** 2018, « Parc national de Taï en côte d'Ivoire : entre enjeux de conservation et enjeux économiques », *Revue Africaine d'Anthropologie*, Nyansa-Pô, n° 27, 174-191
- Dumez Richard, Marie Roué et Serge Bahuchet,** 2014, « Conservation de la nature : quel rôle pour les sciences sociales ? », *Revue d'ethnoécologie* [En ligne], pp. 1-6, consulté le 31 mai 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ethnoecologie/2089>
- Agnès Fortier,** 2011, « La conservation de la biodiversité », *Études rurales* [En ligne], 183 | 2009, consulté le 12 février 2020. URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/8971> ; DOI : 10.4000/etudesrurales.8971
- Koffi Kouassi Koff Yves,** 2016, *Le droit des aires protégées en Côte d'Ivoire*, Maastricht University, Maastricht University, p.377
- Lavoie Marie,** 2014, « Les enjeux de la patrimonialisation dans la gestion du développement économique : un cadre conceptuel », *Sociétés*, vol. 3 (n° 125), pp 137 -151
- Picq Pascal,** 2018, *Le nouvel âge de l'humanisme*. Allary Éditions, p 329
- Pintus Florence,** 2009, « Préserver les ressources naturelles », in CIHEAM et al., Chapitre 1, *MediTERRA*, *Presses de Sciences Po*, pp 27-64
- Susanne Charles,** 1999, « Anthropologie biologique : un futur ? », *Journal des anthropologues* [En ligne], 79, pp 1-10, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/jda/3112>
- Sidibé Ousmane, Hyppolite N'da Dibi, Kouadio Henri Kouassi, Konan Édouard Kouassi,** 2020, « Crises politico-militaires et dynamique de la végétation du Parc national du Mont Péko en Côte d'Ivoire », *Bois et Forêts des Tropiques*, volume 343: p27-37
- Simonet Guillaume,** 2009, « Le concept d'adaptation : polysémie interdisciplinaire et implication pour les changements climatiques », *Natures Sciences Sociétés*, vol.4 (Vol. 17), pages 392 à 401
- Tia Lazare et Dohouri Dago Rose,** 2015, « Morcellement d'une aire protégée en agglomération urbaine : le cas du parc national du Banco (Côte d'Ivoire) ». *Cahiers de géographie du Québec*, 59 (168), 349–376. <https://doi.org/10.7202/1037254ar>

**Traore Kassoum**, 2018, « Le couvert forestier en Côte d'Ivoire : une analyse critique de la situation de gestion des forêts (classées, parcs et réserves) », vol 5, No 2: pp 4387-4397, Google Scholar, en ligne, DOI <https://doi.org/10.18535/ijsshi/v5i2.02>